

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE



### Votre formation :

#### Rééd. ano-rectale féminine : les fondamentaux

Avec Juliette HARIS

2 jours soit 16 heures en présentiel, à Mouans-Sartoux

Merci d'inscrire la date de formation choisie :

○



### Vos coordonnées :

#### Nom :

Adresse :

CP :

Tél :

Profession ○ MKDE (code APE 8690 E)  
○ SFDE (code APE 8690 D)

#### Prénom :

Ville :

M@il:

N° RPPS :



### Votre tarif et prise en charge :

Vérification des agréments et conditions de prise en charge FIFL PL sur [www.epioneformations.fr](http://www.epioneformations.fr)

Merci de sélectionner votre choix :

- **Sans prise en charge : 500 €**  
À régler lors de l'inscription : 500€
- **Prise en charge FIF PL : 500 €**  
À régler lors de l'inscription : 500€  
Dossier de prise en charge à compléter en ligne sur le site FIF PL  
Remboursement par le FIF PL jusqu'à 400€ (MKDE).
- **Prise en charge pour les salariés : 500€**  
Merci de nous contacter par mail : [epioneformations.france@gmail.com](mailto:epioneformations.france@gmail.com) afin d'établir une convention avec votre employeur
- **Tarif spécial étudiant : 450€**  
À régler lors de l'inscription : 450€  
Copie de la carte d'étudiant à fournir lors de l'inscription.

### Merci de sélectionner votre mode de règlement :

- Par virement à EPIONE FORMATIONS  
IBAN : FR76 3000 3032 6200 0201 6847 381  
BIC : SOGEFRPP  
Libellé lors du virement : « AR1 » + « Nom »
- Par chèque  
A l'adresse suivante : EPIONE FORMATIONS  
352 Chemin de la Nartassière  
06370 Mouans-Sartoux



### Validation et signature :

Merci de cocher les mentions ci-dessous, dater puis signer (2 pages) votre contrat de formation professionnelle :

- Je certifie avoir lu les objectifs et le programme, et qu'ils sont en adéquation avec mes attentes (à consulter en ligne sur la page de la formation [www.epioneformations.fr](http://www.epioneformations.fr))
- J'accepte les conditions de ce contrat de formation professionnelle décrites en annexe

À  
(signature)

Le

Merci de compléter ce bulletin et de l'envoyer **signé**  
par mail à [epioneformations.france@gmail.com](mailto:epioneformations.france@gmail.com)



## Contrat de formation professionnelle

Articles L.6353-3 à 6353-7 du code du travail

### **Article 1. OBJET**

EPIONE FORMATIONS s'engage à organiser l'action de formation décrite ci-dessus en exécution du présent contrat.

### **Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION**

Les objectifs et le programme de la formation sont décrits sur le site de l'organisme : [www.epioneformations.fr](http://www.epioneformations.fr)  
L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du code du travail.

### **Article 3. PRE-REQUIS**

Le stagiaire reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Diplôme d'État de sage-femme ou équivalent apprécié après examen de dossier par l'équipe pédagogique
- Diplôme d'État en Masso-kinésithérapie ou équivalent apprécié après examen de dossier par l'équipe pédagogique
- Autres : Diplôme d'État de la profession acceptée pour la formation, etc.

### **Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION**

La date de la formation doit être choisie par le stagiaire. La formation est organisée pour un effectif de 5 stagiaires au minimum. Une convocation est envoyée par mail à chaque stagiaire, 15 jours avant le début de la formation, précisant les horaires et le lieu exact.

### **Article 5. EVALUATION DE LA FORMATION**

Au cours de la formation, les connaissances et les gestes professionnels de chaque stagiaire seront évalués (mises en situation, QCM, auto-appréciation, etc.).  
Un certificat, attestant de la présence du stagiaire à la formation, sera remis à l'issue de celle-ci.

### **Article 6. PRISES EN CHARGE**

L'organisme de formation ne pourra être tenu responsable d'un défaut de prise en charge pour le stagiaire libéral si, entre autres, celui-ci n'a pas suivi les consignes transmises pour la bonne constitution du dossier, s'il n'a pas suivi l'intégralité de l'action de formation ou si les fonds d'indemnisation sont épuisés.

### **Article 7. DELAI DE RETRACTATION**

A compter de la date de réception par mail du présent contrat à l'adresse [epioneformations.france@gmail.com](mailto:epioneformations.france@gmail.com), le stagiaire a

un **déla** de **10 jours** pour se rétracter. Il doit en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. La formation lui sera entièrement remboursée.

### **Article 8. DISPOSITIONS FINANCIERES**

Le prix de l'action de formation est fixé à : 500€ par stagiaire. Le stagiaire s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Un VIREMENT d'un montant de 500€ à EPIONE FORMATIONS au moment de la signature de la présente convention.

### **Article 9. INTERRUPTION OU ANNULATION DU STAGE**

En cas d'annulation de la formation du fait de l'organisme de formation, le présent contrat est résilié et le versement effectué lors de l'inscription sera remboursé par virement.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, et qu'il en informe l'organisme de formation par mail 15 jours pleins avant le début de celle-ci, le versement effectué lui sera remboursé. Si l'annulation s'effectue ce délai dépassé, le stagiaire sera invité à reporter sa formation à une date ultérieure.

NB : Si le nombre de stagiaire est insuffisant 15 jours avant la date de la formation, EPIONE FORMATIONS se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation. Dans ce cas précis, les stagiaires seront remboursés.

### **Article 10. CONFIDENTIALITE**

Les supports de cours ou tous documents transférés ou remis sur place sont la propriété intellectuelle de EPIONE FORMATIONS et de l'intervenant responsable de la formation suivie. Leur utilisation doit rester strictement personnelle et ne peut faire l'objet de diffusion, que ce soit à d'autres professionnels, sur des réseaux sociaux ou pour des interventions et communications sans accord spécifique écrit.

### **Article 11. LITIGE EVENTUEL**

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal sera seul compétent pour régler le litige

Fait en double exemplaire, à MOUANS SARTOUX le :

Pour le stagiaire :  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

EPIONE FORMATIONS  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)